



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2024/2853

**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

**Permis d'urbanisme** ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est la **Fondation d'utilité publique CULTE ANTOINISTE** demeurant **rue Rousseau 2 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**. Les terrains concernés sont situés **rue Rousseau 6, 8, 10, 12, 14, 16 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et cadastrés **SERAING 9e division section A n° 292 L 4, 292 K 4, 292 G 3, 292 F 3, 292 A 5, 292 T 3**

Le projet vise à "**démolir six maisons insalubres**" et présente les caractéristiques suivantes : **Par soucis de transparence, l'autorité communale a décidé d'appliquer la procédure liée à l'article D.VIII.13 du CoDT.**

Article D.VIII.13 du CoDT : "L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme no 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article ~~—D.IV.40—R.IV.40 1.—~~ D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial. Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Maxime CHIMENTO (04/330.86.20)**.

**L'enquête publique est ouverte le 18 novembre 2024 et clôturée le 2 décembre 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 02/12/2024, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Maxime CHIMENTO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24/03/2023)  
(CDLD art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOLF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN